



**PREFECTURE  
DE PARIS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°75-2025-552

PUBLIÉ LE 11 SEPTEMBRE 2025

# Sommaire

## **Direction régionale des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris / Division pilotage**

75-2025-09-11-00005 - Arrêté portant délégation de signature au collège second examen des demandes de rescrit (rectificatif) (2 pages)	Page 3
75-2025-09-10-00007 - Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal (CDIF1) (2 pages)	Page 6
75-2025-09-10-00008 - Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal (PCE 5-13-14) (2 pages)	Page 9
75-2025-09-10-00009 - Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal (SIE 20) (3 pages)	Page 12
75-2025-09-10-00010 - Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal (SIP 11) (5 pages)	Page 16
75-2025-09-11-00004 - Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal aux cadres A Direction IP iDIV (rectificatif) (3 pages)	Page 22
75-2025-09-11-00006 - Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal aux cadres A rédacteurs Direction (rectificatif) (8 pages)	Page 26

Direction régionale des finances publiques  
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2025-09-11-00005

Arrêté portant délégation de signature au  
collège second examen des demandes de rescrit  
(rectificatif)



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

**Direction régionale des Finances  
publiques d'Île de France et de Paris**  
94 rue Réaumur  
75104 PARIS Cedex 02

### **Arrêté portant délégation de signature**

Le Directeur régional des finances publiques d'Île-de-France et de Paris,

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des Finances Publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des Finances Publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des Finances Publiques ;

Vu l'arrêté du 9 juin 2010 portant création de la direction régionale d'Île-de-France et du département de Paris ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 19 décembre 2024 portant nomination de Hugues BIED-CHARRETON, administrateur de l'État, en qualité de Directeur régional des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;

Vu la décision de la directrice générale des Finances publiques en date du 20 décembre 2024 fixant au 1<sup>er</sup> janvier 2025 la date d'installation de Hugues BIED-CHARRETON dans les fonctions de Directeur régional des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris.

Vu l'arrêté du Ministre de l'Économie et des Finances du 13 avril 2017, pris pour l'application de l'article R.\* 80 CB-3 du livre des procédures fiscales ;

**ARRETE :**

**Article 1 :** un collège de second examen des demandes de rescrit compétent pour le département de Paris a été créé à compter du 15 décembre 2012.

**Article 2 :** Le siège de ce collège est situé 5 rue de Londres - 75009 Paris à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 ;

**Article 3 :** le collège compétent pour le département de Paris est composé comme suit, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025 :

Charles RAVET, Administrateur de l'État, Président ;  
Patrice VESPUCE, Administrateur de l'État, vice-Président ;  
Hélène LAVOISIER, Administratrice de l'État ;  
Camille ALBERTI, AFIPA ;  
Karima ALOUI, AFIPA ;  
Virginie BOUHADANA, AFIPA ;  
Bénédicte GUILLOT, AFIPA ;  
Claire MONTBARBON, AFIPA ;  
Sukeyna N'DAO, AFIPA ;  
Bruno VIDAL-PIQ, AFIPA ;  
Anne VILLIERS, AFIPA.  
Thierry GUENA, AFIPA

**Article 4**

Anne-Laure LAGADEC, est nommée suppléante du président du collège en cas d'absence ou d'empêchement du président et du directeur de la direction spécialisée du contrôle fiscal Île-de-France, ou dans le cas prévu au cinquième alinéa de l'article R. \* 80 CB-3. Il remplace alors un des membres qui ayant eu à prendre position sur l'une des affaires soumises au collège, ne peut prendre part à la délibération du collège.

**Article 5 :** le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture d'Île-de-France et de Paris.

Paris, le 11 septembre 2025

Le Directeur régional des finances publiques  
d'Île-de-France et de Paris

Signé

Hugues BIED-CHARRETON

Direction régionale des finances publiques  
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2025-09-10-00007

Arrêté portant délégation de signature en  
matière de contentieux et de gracieux fiscal  
(CDIF1)



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale des Finances publiques d'Île de  
France et de Paris**  
Centre des Impôts Foncier de Paris 1  
**6 rue Paganini**  
**75972 Paris Cedex 20**



FINANCES PUBLIQUES

## **Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

La responsable du centre des impôts fonciers de Paris 1, Mme DIEN-GORLIER Nicole, Inspectrice divisionnaire des finances publiques,

Vu le Code Général des Impôts, et notamment l'article 408 de son Annexe II et les articles 212 à 217 de son Annexe IV ;

Vu le Livre des Procédures Fiscales, et notamment les articles L.247 et R\*247-4 et suivants ;

Vu le Décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la Direction Générale des Finances Publiques ;

Vu le Décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction Générale des Finances Publiques ;

Arrête :

### **Article 1<sup>er</sup>.**

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou de restitution d'office

a) Dans la limite de 15 000 €, aux inspecteurs des finances publiques de catégorie A désignés ci-après par leurs noms et prénoms :

Florian LLAMAS

Arnauld CHAMPAGNE

b) Dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après par leurs noms et prénoms :

ASSOUVIE Véronique	DUMENIEU Julien	MARQUE Stéphanie	POULIQUEN Philippe
UGHETTO Marie- Véronique	VAYSSETTE Arthur	WINEK KAROLINA	PALAZZOLO Rémy
SAKKA Pauline			

c) Dans la limite de 2 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après par leurs noms et prénoms :

GUYOMARD Stéphane	POUGIS Vincent	BENZIDOUR Boualem	BRISSE Jérôme
GERVAIS Sandrine	BRIARD Xavier	SYLVESTRE Yahel	VIENOT Francis
BOSQUELLE Marie	HEUX Kévin (jusqu'au 30/09/2025)	GENOLIN Cédric (jusqu'au 30/09/2025)	
ARROUCHE Sabrina	DE LOS SANTOS Alexis	GUY Patrice	CHAMBON Nicolas
FARES Cécile	TERGEMINA Benjamin		

2) Sans limitation de montant, les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses aux agents des finances publiques désignés ci-après par leurs noms, prénoms et catégorie :

LLAMAS Florian (A)	CHAMPAGNE Arnaud (A)	VAYSSETTE Arthur (B)	POULIQUEN Philippe (B)
WINEK Karolina (B)	PALAZOLLO Rémy (B)	DUMENIEU Julien (B)	ASSOUVIE Véronique (B)
MARQUE Stéphanie (B)	SAKKA Pauline (B)		

## Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Paris et d'Île de France.

A Paris, le 10/09/2025

La Responsable du centre des impôts fonciers de Paris

Signé

Nicole DIEN-GORLIER

Direction régionale des finances publiques  
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2025-09-10-00008

Arrêté portant délégation de signature en  
matière de contentieux et de gracieux fiscal (PCE  
5-13-14)



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**Direction régionale des Finances publiques d'Île de France et de Paris**

Pôle contrôle fiscal et affaires juridiques

Pôle de Contrôle et d'Expertise

5ème-13ème-14ème arrondissements

29 rue du Moulin Vert

75675 Paris cedex 14

**Arrêté portant délégation de signature  
en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

La responsable du pôle contrôle expertise du 5ème-13ème-14ème arrondissements, Mme Christine TROUSSIER, Inspectrice principale des finances publiques,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Arrête :

**Article 1er**

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou de restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

aux agents désignés dans le tableau ci-après :

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
WIRTZ Frédéric	Inspecteur divisionnaire	60 000 € et 100 000 € pour les demandes de remboursement de crédits	60 000 €
ANGLES Corinne	inspectrice	15 000 €	15 000 €
CHIRON Flavien	inspecteur	15 000 €	15 000 €
DESCHAMPS Sébastien	inspecteur	15 000 €	15 000 €

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
ENJALBAL Stéphane	inspecteur	15 000 €	15 000 €
EVANNO Loïc	inspecteur	15 000 €	15 000 €
FORTE Thierry	inspecteur	15 000 €	15 000 €
JOUE Michel	inspecteur	15 000 €	15 000 €
MALMASSARI Anne	inspectrice	15 000 €	15 000 €
NDONGO Héléna	inspectrice	15 000 €	15 000 €
RAVOT Philippe	inspecteur	15 000 €	15 000 €
SAGARDOYTHO Didier	inspecteur	15 000 €	15 000 €
TABARY Florence	inspectrice	15 000 €	15 000 €
ARIDJ Ahmed	contrôleur	10 000 €	10 000 €
BRIKI Fethie	contrôleur	10 000 €	10 000 €
DUPAS Sandrine	contrôleuse principale	10 000 €	10 000 €
DUTERTRE Marie-Claire	contrôleuse	10 000 €	10 000 €
GAUDIN Jérôme	contrôleur	10 000 €	10 000 €
THOUIN Laurène	contrôleuse	10 000 €	10 000 €

## Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Paris et d'Île de France.

A Paris, le 10/09/2025

La responsable du pôle contrôle expertise,

Signé

Christine TROUSSIER

Direction régionale des finances publiques  
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2025-09-10-00009

Arrêté portant délégation de signature en  
matière de contentieux et de gracieux fiscal (SIE  
20)



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté*

*Egalité*

*Fraternité*

**Direction régionale des Finances publiques d'Île de  
France et de Paris**

Pôle de Gestion Fiscale

**SERVICE DES IMPÔTS DES ENTREPRISES DE  
PARIS 20<sup>e</sup>**

**6 rue Paganini**

**75972 PARIS CEDEX 20.**



FINANCES PUBLIQUES

**Arrêté portant délégation de signature  
en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

Le comptable, Madame Rose-Marie GACHE, Inspectrice divisionnaire des Finances publiques, responsable du service des impôts des entreprises de Paris 20<sup>e</sup> ;

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation de signature est donnée à Madame Aissata DJIGO, Inspectrice divisionnaire des finances publiques et à Monsieur Bruno TEBAST, Inspecteur des finances publiques, adjoints au responsable du service des impôts des entreprises de Paris 20<sup>e</sup> à l'effet de signer:

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou de restitution d'office, dans la limite de 60 000 €;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 €;

3°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont tous les établissements sont situés dans le ressort du service ;

4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit de TVA, dans la limite de 100 000 € par demande ;

5°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;

6°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

7°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

b) tous actes d'administration et de gestion du service.

### Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou de restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 15 000 €, aux inspecteurs des finances publiques désignés ci-après par leurs noms et prénoms :

Monsieur Michel CHASSAING	Madame Ariane HORTOPAN
---------------------------	------------------------

2°) dans la limite de 10 000 €, aux contrôleurs des finances publiques désignés ci-après par leurs noms et prénoms :

Monsieur Rémy BERTONE	Madame Sophie BOULET	Madame Catherine DULONG
Madame Magali BUSNEL	Monsieur Valere FORTEROY	Madame Nicole GAUDUCHEAU
Monsieur Hammani EL KHAOUDI	Monsieur Daniel MOLL	Madame Cécile MISSONNIER
Madame Isabelle KOEHLER	Monsieur Geoffray MILLION	Madame Fabienne POURCEL
M.Moctar SANOGO	Madame Claire PICHONNET	Monsieur Jamal SALEME
Madame Maite TORRES	Monsieur Jean Louis SERY	

### Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses relatives aux pénalités et aux frais de poursuites et portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

aux agents désignés dans le tableau ci-après :

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions gracieuses
Monsieur Michel CHASSAING	Inspecteur	15000 €
Madame Ariane HORTOPAN	Inspectrice	15000 €
Monsieur Rémy BERTONE	Contrôleur	10000 €
Madame Sophie BOULET	Contrôleuse	10000 €
Monsieur Jean Louis SERY	Contrôleur	10000 €
Madame Magali BUSNEL	Contrôleuse	10000 €
Monsieur Valere FORTEROY	Contrôleur	10000 €
Madame Catherine DULONG	Contrôleuse	10000 €
Monsieur Hammani EL KHAOUDI	Contrôleur	10000 €
Monsieur Daniel MOLL	Contrôleur	10000 €
Madame Nicole GAUDUCHEAU	Contrôleuse Principale	10000 €
Madame Isabelle KOEHLER	Contrôleuse	10000 €
Monsieur Geoffray MILLION	Contrôleur	10000 €

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions gracieuses
Madame Cécile MISSONNIER	Contrôleuse	10000 €
Madame Claire PICHONNET	Contrôleuse	10000 €
Madame Fabienne POURCEL	Contrôleuse Principale	10000 €
Monsieur Jamal SALEME	Contrôleur	10000 €
M. Moctar SANOGO	Contrôleuse	10000 €
Madame Maite TORRES	Contrôleuse	10000 €

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

2°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

3°) tous actes d'administration et de gestion du service ;

aux inspecteurs désignés ci-dessous par leurs noms et prénoms :

Monsieur Michel CHASSAING	Madame Ariane HORTOPAN
---------------------------	------------------------

#### Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Paris et d'Île de France.

A Paris le 10/09/2025

Le comptable, responsable de service des impôts des entreprises de Paris 20<sup>e</sup>.

Signé

Rose-Marie GACHE

Direction régionale des finances publiques  
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2025-09-10-00010

Arrêté portant délégation de signature en  
matière de contentieux et de gracieux fiscal (SIP  
11)

**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES**  
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES  
D'ÎLE DE FRANCE ET DE PARIS  
SERVICE DES IMPÔTS DES PARTICULIERS DE PARIS 11E  
6 rue Paganini  
75020 PARIS

**Arrêté portant délégation de signature  
en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

Le comptable, M. David ANDRE, Inspecteur principal des finances publiques, responsable du service des impôts des particuliers de Paris 11<sup>e</sup>

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L. 257 A et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation de signature est donnée à M. DANJOU Benoît, Inspecteur divisionnaire des finances publiques, adjoint au responsable du service des impôts des particuliers de Paris 11<sup>e</sup>, à l'effet de signer :

1°) dans la limite de 60 000 € en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou de restitution d'office ;

2°) dans la limite de 60 000 € en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet ;

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les avis de mise en recouvrement ;

b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

c) tous actes d'administration et de gestion du service ;

- d) les accusés de réception des actes ou plis remis au guichet, et de les recevoir ;
- 5°) dans la limite de 60 000 € en matière de gracieux du recouvrement, les décisions gracieuses, relatives aux pénalités et aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet ;
- 6°) dans la limite de durée de 12 mois et de 60 000 € ; les décisions en matière de délai de paiement.

## Article 2

Délégation de signature est donnée à Mme CARPENTIER-ROUSSEAU Emmanuelle, Inspectrice des finances publiques ; à Mme Zélia RASCAR, Inspectrice des finances publiques ; et à M. Hervé FAURE, Inspecteur des finances publiques ; en fonction au service des impôts des particuliers de Paris 11e, à l'effet de signer :

- 1°) dans la limite de 15 000 € en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou de restitution d'office ;
- 2°) dans la limite de 15 000 € en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet ;
- 3°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné :
- a) les avis de mise en recouvrement ;
  - b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;
  - c) tous actes d'administration et de gestion du service ;
  - d) les accusés de réception des actes ou plis remis au guichet, et de les recevoir ;
- 4°) dans la limite de 15 000 € en matière de gracieux du recouvrement, les décisions gracieuses, relatives aux pénalités et aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet ;
- 5°) dans la limite de durée de 6 mois et de 15 000 € ; les décisions en matière de délai de paiement.

## Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou de restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés dans le tableau ci-après par leurs noms et prénoms :

MONTANEZ Guillaume	GRADWOHL Olivier	MESGHATI Karim
LEVASSEUR Christophe	HEYSER-CHELGHAM Aline	MATHIEU Dominique
PEDUSSAULT Nicolas	DELAROCQUE Patricia	TAFFIN Raphaëlle
EYTARD Eric	CHELGHAM Farid	PEDUSSAULT Laure

2°) dans la limite de 2 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés dans le tableau ci-après par leurs noms et prénoms :

MAGAR Dayana GARNICHE Nathalie	AIT-BILAL Fatna CROCE Frédéric ZENAG Safia	DEBARNOT Frédéric GUEHENNEC Christophe
-----------------------------------	--	---

#### Article 4

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses, relatives aux pénalités et aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet, aux agents des finances publiques de catégorie B et C désignés dans le tableau ci-après dans les limites suivantes :

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions gracieuses de recouvrement
LE GALLOU Marie-Laure	Contrôleuse	3 000 €
CATINAUD Vincent	Contrôleur	3 000 €
LOMBARD Chloé	Contrôleuse	3 000 €
DUBUISSON Guillaume	Contrôleur	500 €
ATIN Godai	Contrôleuse	500 €
BONNAFOUS Serge	Agent	500 €
BOUCHARD Augustin	Agent	500 €
BECARD Valérie	Agente	500 €
HEYSER-CHELGHAM Aline	Contrôleuse	500 €
GRADWOHL Olivier	Contrôleur	500 €
DELAROCQUE Patricia	Contrôleuse	500 €
GARRIVET Christelle	Agente	500 €
ZENAG Safia	Agente	500 €

2°) les avis de mise en recouvrement et l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances aux agents des finances publiques de catégorie B et C désignés dans le tableau ci-après :

Nom et prénom des agents	Grade
LE GALLOU Marie-Laure	Contrôleuse
CATINAUD Vincent	Contrôleur
LOMBARD Chloé	Contrôleuse
DUBUISSON Guillaume	Contrôleur
ATIN Godai	Contrôleuse
HEYSER-CHELGHAM Aline	Contrôleuse
GRADWOHL Olivier	Contrôleur
DELAROCQUE Patricia	Contrôleuse

BONNAFOUS Serge	Agent
BOUCHARD Augustin	Agent
BECARD Valérie	Agente
GARRIVET Christelle	Agente
ZENAG Safia	Agente

3°) recevoir des significations d'actes, signer les accusés de réception des actes ou plis remis au guichet aux agents des finances publiques de catégorie B et C désignés dans le tableau ci-après :

<b>Nom et prénom des agents</b>	<b>Grade</b>
DEBARNOT Frédéric	Agent
CROCE Frédéric	Agent
GARNICHE Nathalie	Agente
AIT-BILAL Fatna	Agente
MAGAR Dayana	Agente
GUEHENNEC Christophe	Agent
ZENAG Safia	Agente
MONTANEZ Guillaume	Contrôleur
LEVASSEUR Christophe	Contrôleur
PEDUSSAULT Nicolas	Contrôleur
GRADWOHL Olivier	Contrôleur
HEYSER-CHELGHAM Aline	Contrôleuse
DELAROCQUE Patricia	Contrôleuse
CHELGHAM Farid	Contrôleur
EYTARD Eric	Contrôleur
MESGHATI Karim	Contrôleur
MATHIEU Dominique	Contrôleuse
TAFFIN Raphaëlle	Contrôleuse
PEDUSSAULT Laure	Contrôleuse
LE GALLOU Marie-Laure	Contrôleuse
CATINAUD Vincent	Contrôleur
LOMBARD Chloé	Contrôleuse
DUBUISSON Guillaume	Contrôleur
ATIN Godai	Contrôleuse
BONNAFOUS Serge	Agent
BOUCHARD Augustin	Agent
BECARD Valérie	Agente
GARRIVET Christelle	Agente

4°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-dessous aux agents des finances publiques de catégorie B et C suivants :

Nom et prénom des agents	Grade	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé par compte débiteur
LE GALLOU Marie-Laure	Contrôleuse	6 mois	30 000 €
CATINAUD Vincent	Contrôleur	6 mois	30 000 €
LOMBARD Chloé	Contrôleuse	6 mois	30 000 €
DUBUISSON Guillaume	Contrôleur	6 mois	5 000 €
ATIN Godai	Contrôleuse	6 mois	5 000 €
BONNAFOUS Serge	Agent	6 mois	5 000 €
BOUCHARD Augustin	Agent	6 mois	5 000 €
HEYSER-CHELGHAM Aline	Contrôleuse	6 mois	5 000 €
GRADWOHL Olivier	Contrôleur	6 mois	5 000 €
DELAROCQUE Patricia	Contrôleuse	6 mois	5 000 €
ZENAG Safia	Agente	6 mois	5 000 €

#### Article 5

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Paris et d'Île de France.

A Paris, le 1<sup>er</sup> septembre 2025

Le comptable, responsable de service des impôts des particuliers Paris 11<sup>e</sup>.

Signé

David ANDRE

Direction régionale des finances publiques  
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2025-09-11-00004

Arrêté portant délégation de signature en  
matière de contentieux et de gracieux fiscal aux  
cadres A Direction IP iDIV (rectificatif)



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

**Direction régionale des Finances  
publiques d'Île-de-France et de Paris**  
94 rue Réaumur  
75104 Paris Cedex 02

### **Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

Le Directeur régional des finances publiques d'Île-de-France et de Paris,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des Finances Publiques ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable ;

Vu le décret n° 2021-1550 du 1er décembre 2021 portant statut particulier du corps des administrateurs de l'État ;

Vu le décret n° 2025-366 du 22 avril 2025 portant diverses mesures de simplification en matière de remises et transactions et de rescrits fiscaux ;

Vu l'arrêté du 9 juin 2010 portant création de la direction régionale d'Île-de-France et du département de Paris ;

Vu le décret du 19 décembre 2024 portant nomination de Hugues BIED-CHARRETON, administrateur de l'État du troisième grade, en qualité de Directeur régional des finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;

Vu la décision de la Directrice générale des finances publiques en date du 20 décembre 2024 fixant au 1<sup>er</sup> janvier 2025 la date d'installation de Hugues BIED-CHARRETON dans les fonctions de Directeur régional des finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;

Arrête :

Article 1<sup>er</sup>

Délégation de signature est donnée aux agents dont le nom et le grade sont mentionnés à l'annexe 1, à effet de signer :

1<sup>o</sup> en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 300 000€ ;

- 2° les décisions prises sur les demandes de dégrèvement de taxe foncière pour pertes de récoltes, les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée des cotisations de taxe professionnelle et de contribution économique territoriale sans limitation de montant et dans la limite de 700 000 € en matière de remboursement de crédit de taxe sur la valeur ajoutée,
- 3° les décisions prises sur les demandes contentieuses de décharge de responsabilité solidaire fondées sur les dispositions du II de l'article 1691 bis du code général des impôts dans la limite de 300 000 € ;
- 4° en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 300 000€;
- 5° les décisions prises sur les demandes gracieuses de décharge de l'obligation de paiement solidaire fondées sur les dispositions de l'article L. 247 du livre des procédures fiscales, dans la limite de 305 000€;
- 6° les décisions prises sur les contestations relatives au recouvrement prévues aux articles L. 281 et L. 283 du livre des procédures fiscales;
- 7° les décisions prises sur les demandes de prorogation de délai prévues à l'article 1594-0G du code général des impôts ;
- 8° les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;
- 9° les requêtes, mémoires, conclusions ou observations adressés aux juridictions administratives ou judiciaires.

## Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture d'Île-de-France et de Paris.

Paris, le 11 septembre 2025

Le Directeur régional des finances publiques  
d'Île-de-France et de Paris,

signé

Hugues BIED-CHARRETON

## ANNEXE N° 1

## DÉLÉGATION DE SIGNATURE EN MATIÈRE DE CONTENTIEUX ET DE GRACIEUX FISCAL

<b>Nom</b>	<b>Grade</b>
Mme Valérie ALLARD	Inspecteur principal
Mme Laetitia BALLIS	Inspecteur principal
M. Jean Pierre CASTET	Inspecteur principal
Mme CONTOUT-COGNET Carole	Inspecteur principal
Mme Marie-Noëlle DAVID	Inspecteur principal
M. Vincent DAUDONNET	Inspecteur principal
Mme Cristina FAVA	Inspecteur principal
Mme Joëlle HAAS	Inspecteur principal
M. Fabien HAMEL	Inspecteur principal
M. Sébastien LABARRERE	Inspecteur principal
Mme Gabrielle LE GRIN-TARDIF	Inspecteur principal
M. Jean-Marie LUTZ	Inspecteur principal
M. Maël MANDIN	Inspecteur principal
Mme Marie-Laure MORISOT	Inspecteur principal
Mme Marie-Christine NORMAND	Inspecteur principal
M. Aurélien PERRIER	Inspecteur principal
Mme Françoise PREVOST	Inspecteur principal
Mme Sabine SCHMITT	Inspecteur principal
M Dominique SERGI	Inspecteur principal
Mme Lisa SERRA-SEGUI	Inspecteur principal
Mme Nelly TARDIVEL	Inspecteur principal
Mme Martine BRANCON	Inspecteur divisionnaire
M. Renaud DROZDEK	Inspecteur divisionnaire
M. Eric GLADIEU	Inspecteur divisionnaire
M. Patrice GRIFFI	Inspecteur divisionnaire
Mme Véronique JEAN	Inspecteur divisionnaire
Mme Sophie MADEC	Inspecteur divisionnaire
Mme Christine NAUMANN	Inspecteur divisionnaire
M. Manuel PEREIRA	Inspecteur divisionnaire
Mme Nathalie QUIQUELY	Inspecteur divisionnaire
M. Rémi ROUSSET	Inspecteur divisionnaire
M. Vincent SAFRA	Inspecteur divisionnaire
Mme Gaëlle SIMON	Inspecteur divisionnaire

Direction régionale des finances publiques  
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2025-09-11-00006

Arrêté portant délégation de signature en  
matière de contentieux et de gracieux fiscal aux  
cadres A rédacteurs Direction (rectificatif)



**Direction régionale des Finances  
publiques d'Île de France et de Paris**  
94 rue Réaumur  
75104 Paris Cedex 02

**Délégation de signature  
en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

Le Directeur régional des finances publiques d'Île-de-France et de Paris,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des Finances publiques ;

Vu l'arrêté du 9 juin 2010 portant création de la direction régionale d'Île-de-France et du département de Paris ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable ;

Vu le décret n° 2021-1550 du 1er décembre 2021 portant statut particulier du corps des administrateurs de l'État ;

Vu le décret du 19 décembre 2024 portant nomination de Hugues BIED-CHARRETON, administrateur de l'État du troisième grade, en qualité de Directeur régional des finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;

Vu la décision de la Directrice générale des finances publiques en date du 20 décembre 2024 fixant au 1<sup>er</sup> janvier 2025 la date d'installation de Hugues BIED-CHARRETON dans les fonctions de Directeur régional des finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;

Arrête :  
Article 1<sup>er</sup>

Délégation de signature est donnée aux agents en poste au sein des **pôles fiscaux parisiens** dont les noms et grades sont mentionnés en annexe afin de signer les décisions prises sur les demandes contentieuses de décharge de responsabilité solidaire fondées sur les dispositions du II de l'article 1691 bis du code général des impôts dans la limite de 100 000 € et dans la limite des montants définis en annexe :

1° en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office ;

- 2° les décisions prises sur les demandes de dégrèvement de taxe foncière pour pertes de récoltes, les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée des cotisations de taxe professionnelle et de contribution économique territoriale, en matière de remboursement de crédit de taxe sur la valeur ajoutée,
- 3° en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet ;
- 4° les décisions prises sur les demandes gracieuses de décharge de l'obligation de paiement solidaire fondées sur les dispositions de l'article L. 247 du livre des procédures fiscales ;
- 5° les décisions prises sur les contestations relatives au recouvrement prévues aux articles L.281 et L.283 du livre des procédures fiscales:
- 6° les requêtes, mémoires, conclusions ou observations adressés aux juridictions administratives :

#### Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture d'Île-de-France et de Paris.

Paris, le 11 septembre 2025

le directeur régional des finances publiques  
d'Île-de-France et de Paris,

signé

Hugues BIED-CHARRETON

## ANNEXE N° 1

	<b>Nom</b>	<b>Grade</b>	<b>Limite visée aux 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> de l'article 1</b>	<b>Limite visée au 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> de l'article 1</b>
Contentieux des particuliers	Mme Gladys ANNEROSE	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	M Fabrice BRESSON	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	Mme Sandrine CHARBONNIER	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	M François CUSIN	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	Mme Cécile D'ABOVILLE	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	M. Alain DIENE	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	Mme Louise DUPUICH	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	M. Paul HAMEL	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	Mme Ophélie JALLAS	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	Mme Nicole MAZET	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	Mme Sandrine NOVAULT	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	M. Manuel QUEMENER	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	M Rachid ROCHDI	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	Mme Amandine SENOCQ	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	M. Milton SRIDYKHAN	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	M Yvon TAKORIAN	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	M. Youcef ZOUAG	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	Mme Sophie ABADIE-DACIER	Contrôleur des finances publiques	40 000€	40 000€
	M Philippe BOUISSOU	Contrôleur des finances publiques	40 000€	40 000€
	Mme Corinne FRAILLON	Contrôleur des finances publiques	40 000€	40 000€
Mme Corinne LANDREAU	Contrôleur des finances publiques	40 000€	40 000€	
M. Guillaume RIEB	Contrôleur des finances publiques	40 000€	40 000€	

## ANNEXE N° 1 (suite)

	<b>Nom</b>	<b>Grade</b>	<b>Limite visée aux 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> de l'article 1</b>	<b>Limite visée au 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> de l'article 1</b>
Contentieux des professionnels	Mme Narima ABBAD	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	M Didier ALBERT	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	M Simon ANIDJAR	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	M. Philippe BEGHI	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	Mme Lynda BENTABET	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	Mme Hélène BEURY	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	Mme Maryvonne BOUET	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	Mme Séverine BOURDEIX	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	M. Frédéric BRUNET	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	M. Jérémy COLIN	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	Mme Florence DEBES	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	Mme Marion DESVAUX	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	Mme Mathide DOLLADILLE	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	Mme Jade FAYOL	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	M. Yves GARAUDE	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	Mme Jacqueline INFANTE	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	M Jean LASSERRE	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	M Johann MALNUIT	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	Mme Sylvie METTE	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	M Firmin NKONDI	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	Mme Isabelle OURIET	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	Mme Sophie PERRINE	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	Mme Pascale PRADIE	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	Mme Anne SALDUCCI	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	Mme Doïna SPATARU	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	Mme Emma TAHMIZIAN	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	M. Dominique TAILAME	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	M Alain VERGNE	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€

## ANNEXE N° 1 (suite)

Contentieux des professionnels	Nom	Grade	Limite visée aux 1 <sup>er</sup> et 2 <sup>e</sup> de l'article 1	Limite visée au 3 <sup>e</sup> et 4 <sup>e</sup> de l'article 1
	Mme Naban BONDODET	Contrôleur des finances publiques	40 000€	40 000€
	Mme Christine BROUSSE	Contrôleur des finances publiques	40 000€	40 000€
	Mme Frédérique DUTREUIL	Contrôleur des finances publiques	40 000€	40 000€
	M . Mikael GUENNOU	Contrôleur des finances publiques	40 000€	40 000€
	Mme Sophie LAPEYRE	Contrôleur des finances publiques	40 000€	40 000€
	Mme Marie-Alice LAURENCE	Contrôleur des finances publiques	40 000€	40 000€

## ANNEXE N° 1 (suite)

	<b>Nom</b>	<b>Grade</b>	<b>Limite visée aux 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> de l'article 1</b>	<b>Limite visée au 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> de l'article 1</b>
Pôle Juridictionnel Administratif	M. Benjamin AMMOR	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	M. Aurélien BOULANGER	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	Mme Sabrina ADIL	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	M. Cyril AUFFRET	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	M. Pascal AYMERIC	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	Mme Isabelle CHOISY	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	M. Laurent FALHER	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	M. Max GALVANI	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	M. Cyril GOUTALAND	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	M. David HEBERT	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	Mme Cécilia KIOSSEFF-CESSOU	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	Mme Sandrine LACAILLE	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	Mme Salimata MAIGA-DJIGANDE	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	Mme Marlène MONTEIRO TEIXEIRA	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	Mme Ngozi-Caroline ONYIBO-CHUPEAU	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	M François PIROLI	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	Mme Angélique RIGAL	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
Mme Hélène SINGEOT	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€	

## ANNEXE N° 1 (suite)

	<b>Nom</b>	<b>Grade</b>	<b>Limites visées au 2° de l'article 1</b>	<b>Limites visées au 1° et 3° et 4° de l'article 1</b>
Pôle gestion fiscale	Mme Stéphanie BRECHON	Inspecteur des finances publiques	300 000 €	100 000 €
	Mme Yvette CAIRO	Inspecteur des finances publiques	300 000 €	100 000 €
	M. Laurent CARDONA	Inspecteur des finances publiques	300 000 €	100 000 €
	Mme Marie-Louise CEREZO-CHRETIEN	Inspecteur des finances publiques	100 000 €	100 000 €
	M. Stéphane COMPAIN	Inspecteur des finances publiques	100 000 €	100 000 €
	M. Alexandre CORRE	Inspecteur des finances publiques	100 000 €	100 000 €
	Mme Christelle DOUARINOU	Inspecteur des finances publiques	100 000 €	100 000 €
	M. Gilles DUCASSE	Inspecteur des finances publiques	300 000 €	100 000 €
	M. Jean-Michel DUPIC	Inspecteur des finances publiques	300 000 €	100 000 €
	M. Bruno DUPUY	Inspecteur des finances publiques	100 000 €	100 000 €
	M. Ludovic FOLIO	Inspecteur des finances publiques	100 000 €	100 000 €
	Mme Sylvie GARIN	Inspecteur des finances publiques	300 000 €	100 000 €
	M. Raphaël GAZON	Inspecteur des finances publiques	100 000 €	100 000 €
	Mme Isabelle GENSANE	Inspecteur des finances publiques	100 000 €	100 000 €
	M. Honoré IRADUKUNDA	Inspecteur des finances publiques	100 000 €	100 000 €
	Mme Christine LACOURPAILLE	Inspecteur des finances publiques	100 000 €	100 000 €
	Mme Cécile PADIOU	Inspecteur des finances publiques	100 000 €	100 000 €
	M. Jean Michel PLANTIER	Inspecteur des finances publiques	300 000 €	100 000 €
	Mme Hélène QUINTON	Inspecteur des finances publiques	100 000 €	100 000 €
	Mme Sophie ROUILLON	Inspecteur des finances publiques	100 000 €	100 000 €
	M. Fabian SOULIER	Inspecteur des finances publiques	100 000 €	100 000 €
	M. Pierrick STEPHAN	Inspecteur des finances publiques	100 000 €	100 000 €
	Mme Marie-Claude TOURNEUR	Inspecteur des finances publiques	100 000 €	100 000 €
	Mme Aurélie VERDIER	Inspecteur des finances publiques	100 000 €	100 000 €
M. Baptiste ZEMMAM	Inspecteur des finances publiques	100 000 €	100 000 €	

ANNEXE N° 1 (suite et fin)

	<b>Nom</b>	<b>Grade</b>	<b>Limites visées au 2° de l'article 1</b>	<b>Limites visées au 1° et 3° et 4° de l'article 1</b>
<b>Pôle gestion fiscale</b>	Mme Séverine ALDEBERT	Contrôleur des finances publiques	40 000 €	40 000 €
	Mme Sabine AIGUEPERSE	Contrôleur des finances publiques	150 000 €	40 000 €
	Mme Amra ATTOUMANI	Contrôleur des finances publiques	40 000 €	40 000 €
	M. Marie Judex BASS	Contrôleur des finances publiques	40 000 €	40 000 €
	Mme Pascale CABRERA MURCIA	Contrôleur des finances publiques	40 000 €	40 000 €
	M. Stéphane COUASNON	Contrôleur des finances publiques	40 000 €	40 000 €
	M. Philippe CUZIOL	Contrôleur des finances publiques	40 000 €	40 000 €
	Mme Najlaa EL AATTACHI	Contrôleur des finances publiques	40 000 €	40 000 €
	M. Frédéric GARRIER	Contrôleur des finances publiques	150 000 €	40 000 €
	Mme Sophie GEFFROY	Contrôleur des finances publiques	40 000 €	40 000 €
	Mme Eliane GOURGEON	Contrôleur des finances publiques	40 000 €	40 000 €
	M. Philippe HENRY	Contrôleur des finances publiques	40 000 €	40 000 €
	Mme Marie-Pierre IMPIERI	Contrôleur des finances publiques	40 000 €	40 000 €
	Mme Wafida KASMI	Agent contractuel de catégorie B	150 000 €	40 000 €
	Mme Pascale LAMARQUE	Contrôleur des finances publiques	40 000 €	40 000 €
	Mme Isabelle LANDEAU	Contrôleur des finances publiques	40 000 €	40 000 €
	M. Miguel LOPEZ	Contrôleur des finances publiques	40 000 €	40 000 €
	M. Jean-Paul LE MAGUER	Contrôleur des finances publiques	40 000 €	40 000 €
	M. Ludovic MARCOS	Contrôleur des finances publiques	40 000 €	40 000 €
	Mme Magali MILOME	Contrôleur des finances publiques	40 000 €	40 000 €
	Mme Ondine PELAGE	Contrôleur des finances publiques	150 000 €	40 000 €
	M. Alexis THIEBAUT	Contrôleur des finances publiques	40 000 €	40 000 €
	Mme Peggy TRAVAILLEUR	Contrôleur des finances publiques	40 000 €	40 000 €
	Mme Cécile VOURY	Contrôleur des finances publiques	40 000 €	40 000 €